

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt- huit mars, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 35 Quorum : 18

Présents : 26

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents : 03

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 32

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 32

Pour : 32

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 17**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

22/03/2023

26 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier.
Belmont-Tramonet : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, M. LESAGE Claude. *La Bridoire* : Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCCO Pascal. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM., LARDE Alain, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes LABBAY Catherine, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : / . *Verel-de-Montbel* : M. CEVOZ-MAMI Christian.

06 Pouvoirs : Mme COUDURIER Françoise à M. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, MADELON Caroline à Mme HERRAULT Françoise, YACONO Céline à Mme FERRARI Myriam, M. CORMIER Philippe à M. REVEL Daniel, LOMBARD Daniel à M. BERTHOLLIER Christian, PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves,

03 Absents : MM. BILLON Pierre, PEYSSONNERIE Daniel, PICHE Barthélémy.

Objet : Remplacement d'une représentante de la CC Val Guiers au CIAS Val Guiers.

Monsieur le Président rappelle que le conseil d'administration du centre intercommunal d'action sociale (CIAS) Val Guiers est constitué de 13 représentants élus désignés par le conseil communautaire en son sein et de 13 représentants nommés par le Président de la communauté de communes au sein de la société civile.

Le 28 juillet 2020, Mme Régine BARBIN, conseillère communautaire, a été désigné par le conseil communautaire pour siéger au conseil d'administration du CIAS Val Guiers.

Mme Régine BARBIN a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale entraînant sa démission de ses fonctions de conseillère communautaire et par voie d'automatisme de ses fonctions de membre du conseil d'administration du CIAS Val Guiers.

Le conseil communautaire doit désigner un ou une nouvelle représentante pour le représenter au sein du conseil d'administration du CIAS.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 32 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

- Vu le code de l'action sociale et des familles,
- Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers et du centre intercommunal d'action sociale Val Guiers,
- Vu la délibération n° 2020_07_16_05 du 16 juillet 2020 portant fixation du nombre d'administrateur, des modalités de répartition des sièges et du mode de scrutin au conseil d'administration du CIAS Val Guiers,
- Vu la délibération n°2020_07_28_07 du 28 juillet 2020 portant élection des représentants du conseil communautaire au conseil d'administration du CIAS Val Guiers,

- Considérant la démission de Mme Régine BARBIN de ses fonctions de conseillère municipale de la commune de St Genix-les-Villages entraînant de facto sa démission des fonctions de conseillère communautaire et d'administratrice du CIAS Val Guiers.

- Considérant l'unique candidature de Mme Françoise COUDURIER, conseillère municipale de la commune de S^t Genix-les-Villages et conseillère communautaire.

➤ **DESIGNE** Mme Françoise COUDURIER conseillère municipale de S^t Genix-les-Villages et conseillère communautaire, administratrice du CIAS Val Guiers.

➤ **MANDATE** le Président pour faire le nécessaire.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 07/04/2023,

Le Président,
Paul REGALLET

Le secrétaire de séance,
Georges GAGNIN



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'G. Gagnin', written over the printed name of the secretary of the meeting.